

ou prenez des dispositions pour le faire pendant que vous serez à l'étranger. Vous pouvez par exemple vous acquitter de certaines dettes ou d'obligations courantes en demandant à votre banque d'effectuer des versements automatiques à partir de votre compte. Vous devriez l'aviser du fait que vous allez travailler à l'étranger et lui donner votre nouvelle adresse. La plupart des banques seront en mesure de vous offrir plusieurs services pour vous aider à gérer vos comptes depuis un pays étranger.

Emportez au moins une carte de crédit. Même si vous ne comptez pas l'utiliser, elle vous procurera une certaine tranquillité d'esprit. Gardez-la dans un endroit sûr pour vous en servir en cas d'urgence ou pour des dépenses imprévues.

Les impôts

Si vous résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence au Canada, vous êtes normalement considéré comme un résident de fait aux fins de l'impôt. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu, et vous devriez vous renseigner auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada avant votre départ afin d'éviter toute surprise désagréable. La brochure de l'Agence intitulée *Résidents canadiens qui séjournent*

à l'étranger renferme des renseignements très utiles.

Le Bureau international des services fiscaux et l'Agence des douanes et du revenu du Canada traitent les déclarations d'impôt des non-résidents et des résidents réputés, notamment les Canadiens qui travaillent à l'étranger. Le Bureau offre aussi de l'aide au téléphone, par courrier et au guichet et s'occupe de tous les comptes de retenue des non-résidents.

Vous voudrez peut-être consulter un conseiller en planification financière, qui pourra vous guider pour ce qui est des cotisations aux régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) et au Régime de pensions du Canada (RPC) pendant un séjour à l'étranger.

Le courrier

Si vous résidez à l'étranger pendant une assez longue période, vous pouvez prendre des dispositions pour vous faire envoyer votre courrier dans une boîte postale ou, le cas échéant, au bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Le bureau gardera tout courrier de la taille d'une lettre (pas de colis) que vous pourrez venir ramasser personnellement, mais il ne pourra pas le faire suivre.